

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 OCTOBRE 2022 à 20h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 13 octobre 2022.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean-Yves PROUST, Monique MARCHE, Jean-Claude RICHARD, Evelyne DAVID, Jessy GONET, Laetitia GUARY, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Janine PERROT, Marie-Pierre BOUGREAU, Natacha DECOURT, Alain IZOPET, Anne MOLVEAU.

Étaient excusés : Fabienne BAUDON donne pouvoir à Jean-Yves PROUST, Julien GAURON, Christophe BRETON.

Secrétaire de séance : Laetitia GUARY.

047/2022 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 août 2022

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV).

Madame Karine LATOUCHE, 2^{ème} adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, demande des explications quant au montant du reste à charge de la CCTVV par rapport à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint-Épain. Montant plus élevé que les autres ALSH. L'interrogation sera soumise à la Directrice Générale des Services de la CCTVV.

048/2022 : Demandes de subvention

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes de subvention sont parvenues en mairie. Elles ont fait l'objet d'une étude en commission.

Madame le Maire propose d'accorder les subventions telles que :

- 194,63 € à l'association « Les Vallées Vertes » qui sollicite le remboursement du branchement provisoire du compteur électrique mise en place lors leur « Marché Gourmand » du 30/07/2022 ;
- 300,00 € à l'AFM Téléthon pour le soutien de l'association dans ses différentes missions ;
- 400,00 € à l'USSE pour le maintien du club de football pour la saison 2021/2022 et 450,00 € pour la saison 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions telles que :

- 194,63 € à l'association « Les Vallées Vertes » ;
- 300,00 € à l'AFM Téléthon ;
- 400,00 € à l'USSE pour la saison 2021/2022 ;
- 450,00 € à l'USSE pour la saison 2022/2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

049/2022 : Choix du prestataire pour la sécurisation du stade

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer les travaux de sécurisation du stade suite à de nombreux incidents. Deux devis ont été présentés en commission, l'un sans pose et l'autre avec la pose. Pour une question d'assurance, la commission Association a choisi le devis de Record Portes Automatiques pour un montant de 1 771,00 € H.T, avec la pose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise Madame le Maire à signer le devis de la société Record Portes Automatiques;**
- **les crédits sont inscrits au budget 2022.**

050/2022 : Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement

Monsieur Jean Claude RICHARD, conseiller délégué en charge des réseaux fait part à l'assemblée du contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement. Il explique qu'il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service.

Madame le Maire soumet ce rapport à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement pour l'exercice 2021.

051/2022 : Admission en non-valeur

Madame le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que des titres sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres de l'année 2019 et 2020, pour un montant respectif de 19.13 € et 12,00 € restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 19.13 € et 12,00 €,**
- **Inscrit les sommes de 19.13 € et 12,00 € au compte 6541 du budget 2022.**

052/2022 : Protection des personnes effectuant du bénévolat pour la commune

Madame le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal le fait que la commune est amenée à faire appel à des personnes volontaires pour l'aider dans divers domaines. Pour ce faire, il apparaît important de prévoir une couverture en cas d'accidents causés à des tiers ou à eux-mêmes.

La SMACL, assureur de la commune, prendra en charge les bénévoles dès lors que l'ensemble du Conseil Municipal validera leur participation dans les domaines suivants :

- Aide à la Bibliothèque ;
- Aide lors des diverses expositions temporaires ;

- Madame Anne MOLVEAU, conseillère municipale, signale un poteau téléphonique tombé à Pont Goubault. Un administré a prévenu la mairie la veille et le nécessaire a été effectué auprès d'Orange.
- Madame Anne MOLVEAU signale qu'il n'y a plus de bouchon sur la bouche à clé de l'eau à La Croix des Haberts. Remarque prise en compte.
- Madame Anne MOLVEAU signale que les haies frottent sur les véhicules à Les Caves Furettes. Monsieur Jean-Yves PROUST, 3^{ème} adjoint en charge de la Voirie, répond que le problème est déjà pris en compte.
- Madame Marie-Pierre BOUGREAU, conseillère municipale, sollicite la prise en charge de l'assurance de l'exposition « Napoléon » au musée de la Prévôté par la mairie. Madame le Maire demande à se rapprocher de l'assureur de la mairie.
- Madame Marie-Pierre BOUGREAU demande une intervention sur la porte d'accès à la tour à côté de la Bibliothèque. Madame le Maire fera intervenir l'entreprise de MAILLET Menuiserie à Saint-Épain.
- Monsieur Florent MARTIN, conseiller municipal, demande la possibilité de boucher les trous au garage de La Poste afin d'empêcher les pigeons d'y entrer.
- Monsieur Jean-Yves PROUST annonce que les travaux de voirie ont commencé. La municipalité a reçu le plan d'aménagement de la Rue Louis Perrotin du Service Territorial d'Aménagement. Une consultation auprès des habitants de cette rue va être réalisée.
- Madame Marie-Pierre BOUGREAU demande si le curage chez Madame RONSARD a commencé, Monsieur Jean-Yves PROUST lui répond que les travaux se feront en même temps que les travaux de voirie en cours.
- Madame Marie-Pierre BOUGREAU demande quand aura lieu la prochaine réunion de quartier, Madame le Maire répond qu'elles reprendront au printemps.
- Madame le Maire annonce avoir reçu le devis pour arracher les arbres et refaire les trottoirs au Noyer Vert. Une consultation auprès des riverains va être réalisée.
- Madame le Maire explique le courrier reçu de Convivio – fournisseur des repas pour la cantine - avec une inflation des prix de 12,75 % alors que la mairie a déjà vu une augmentation de près de 7% à la rentrée. Un rendez-vous est prévu la semaine prochaine afin d'obtenir des explications.
- Madame le Maire demande à tous d'être vigilant quant à la consommation des énergies notamment lors de la location des salles. Le budget énergie de fin août 2022 est équivalent à celui de fin décembre 2021.
- Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de modifier les horaires de démarrage de l'éclairage public le matin à 6h30 au lieu de 6h00 et à 7h00 le week-end. La coupure du soir se fera à 22h au lieu de 22h30. L'assemblée est favorable au changement des horaires. Madame le Maire ajoute qu'il n'y aura pas d'achat de luminaires cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h20.

Le Maire,
Florence BOULLIER




- Remplacement des agents municipaux à la Bibliothèque, la Cantine et la Garderie Périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE l'appel aux bénévoles dès que nécessaire et leur prise en charge par l'assureur en cas d'accident.

Demande de recours gracieux

Madame le Maire fait lecture de la demande de recours gracieux de Monsieur Gérard ENAULT suite à l'adressage effectué au cours de l'été 2022. En effet, l'intéressé ainsi que les habitants de La Cave Basse 37800 SAINT-ÉPAIN souhaitent conserver la dénomination du lieu-dit. Lors d'un rendez-vous, il a été proposé d'ajouter le toponyme La Cave Basse à l'adresse Vallée de Souvre. Ne souhaitant pas changer d'adresse et acceptant d'ajouter des numéros aux habitations du lieu-dit, la demande de Monsieur Gérard ENAULT est soumise à l'ensemble du Conseil Municipal. Monsieur François LIARD, 1^{er} adjoint en charge de l'adressage, rappelle que la loi du 3DS (article 169) reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le Conseil Municipal est en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation.

Après discussions sur le choix de renommer La Cave Basse mais à comparaison du lieu-dit voisin Sauvé, il est soumis au vote de l'assemblée le choix d'accéder à la demande de recours de Monsieur Gérard ENAULT : 1 vote Contre, 1 Abstention et 15 votes Pour. Un nouveau certificat d'adressage sera donc rédigé à l'ensemble des habitants de La Cave Basse avec les numéros 1,2,3 et 4.

053/2020 : Vente de parcelles pour l'agrandissement de la caserne des pompiers

Madame le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal le projet d'agrandissement de la caserne des pompiers. Celle-ci étant située sur une parcelle de la commune, il est proposé de la céder au SDIS 37 ainsi que la parcelle se situant dans le prolongement de la caserne.

Afin de voir le projet se réaliser, Madame le Maire propose de céder les parcelles BI 386 et BI 387 d'une superficie respective de 681 m² et 317 m², à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la cession des parcelles BI 386 et BI 387 d'une superficie totale de 998 m² au prix de l'euro symbolique ;**
- **précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.**

Questions diverses :

- Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame Anne-Sophie JEANNARD – agent d'accueil de l'agence postale – qui sollicite sa titularisation après son contrat à durée déterminée. Madame le Maire informe l'assemblée qu'il pourra être envisagé une titularisation ou la signature d'un contrat à durée indéterminée à l'issue du contrat en cours.
- Madame le Maire annonce le déménagement de l'agence postale début janvier 2023 afin de renforcer le secrétariat de mairie. Ceci permettra aussi une plus grande amplitude d'ouverture de l'agence postale et notamment pendant les congés des agents. Le local actuel de l'agence postale pourra alors être mis en location.
- Madame le Maire présente deux cartes à l'assemblée, une concernant des remerciements pour la fête du Livre et un faire-part de naissance.